



Droit matériel européen – Agenda et plan du cours 2017-2018

Université de Liège

Prof. dr. Pieter Van Cleynenbreugel

Agenda du cours de droit matériel européen 2018

A. COURS THEORIQUES

1. Séance d'introduction – ordre juridique de l'Union européenne (6/2, 204 (B4), 13h30-15h30)
2. Marché intérieur : introduction générale à son régime juridique (8/2, Opéra Lejeune, 13h45-15h45)
3. Marché intérieur, introduction générale, suite + Marchandises : union douanière : droits de douane (9/2, 202 (B7b), 10h45-12h45)
4. Marchandises : taxes discriminatoires (15/2, Opéra Lejeune, 13h45-15h45)
5. Marchandises : restrictions quantitatives et MEERQ – importation : Dassonville, Cassis et ses conséquences (16/2, 202 (B7b), 10h45-12h45)
6. Marchandises : *Keck et Mithouard* (20/2, 204 (B4), 13h30-15h30)

Pas de cours le 22/2 – Conférence Jean Rey obligatoire – L'Europe à l'épreuve du terrorisme, M. Gilles de Kerchove (De Méan (B31), 18h30-20h30)

7. Marchandises : récapitulatif – harmonisation technique (27/2, 204 (B4), 13h30-15h30)
8. Marchandises : justifications (1/3, Opéra Lejeune, 13h45-15h45)
9. Capitaux (2/3, 10h45-12h45, 202 (B7b))
10. Travailleurs/personnes : principes et exceptions (6/3, 13h45-15h45/204 (B4), **14h00-16h00**)
11. Travailleurs de travailleur à citoyen (8/3, Opéra Lejeune 13h45-15h45)
12. Travailleurs/personnes : citoyenneté européenne : la Directive 2004/38 et application exceptionnelle du droit primaire (13/3, 204 (B4), 13h30-15h30)
13. Travailleurs/personnes : l'espace Schengen (15/3, Opéra Lejeune, 13h45-15h45)
14. Etablissement/services : établissement des indépendants et des sociétés : principes clés (20/3, 204 (B4), 13h30-15h30)
15. Etablissement/services : la directive services et le droit primaire (22/3, Opéra Lejeune, 13h45-15h45)

Pas de cours le 23/3

16. Etablissement/services : justifications et exceptions (27/3, 204 (B4), 13h30-15h30)

VACANCES DE PRINTEMPS

17. Libertés de circulation : récapitulatif (17/4, 204 (B4), 13h30-15h30)
18. Aides d'Etat : principes et exceptions (19/4, Opéra Lejeune, 13h45-15h45)
19. Aides d'Etat : procédure et mise-en-œuvre ; Marché intérieur – futur et projets en cours – l'économie collaborative (24/4, 204 (B4), 13h30-15h30)
20. Résumé du cours – rattrapage – Q&A (26/4, Opéra Lejeune, 13h45-15h45)

B. SEANCES DE CAS PRATIQUES

1. Marchandises (23/2, 202 (B7b), 10h45-12h45)
2. Marchandises (9/3, 202 (B7b), 10h45-12h45)
3. Travailleurs/personnes (16/3, 202 (B7b), 10h45-12h45)
4. Etablissement/services (30/3 202 (B7b), 10h45-12h45)

VACANCES DE PRINTEMPS

5. Casus intégré : toutes libertés de circulation (20/4 202 (B7b), 10h45-12h45)
6. Casus intégré : toutes libertés de circulation – corrigé d'un casus examen précédent (27/4 – 202 (B7b), 10h45-12h45)

C. PERMANENCES DES ASSISTANTS

1. Permanence : 23/2 de 14h00-16h30, I.E.J.E., B33, 2^{ème} étage
2. Permanence : 9/3 de 14h00-16h30, I.E.J.E., B33, 2^{ème} étage
3. Permanence : 16/3 de 14h00-16h30, I.E.J.E., B33, 2^{ème} étage
4. Permanence : 30/3 de 14h00-16h30, I.E.J.E., B33, 2^{ème} étage

VACANCES DE PRINTEMPS

5. Permanence : 20/4 de 14h00-16h30, I.E.J.E., B33, 2^{ème} étage
6. Permanence : 27/4 de 14h00-16h30, I.E.J.E., B33, 2^{ème} étage
7. Permanence : 4/5 de 10h45-12h45, I.E.J.E., B33, 2^{ème} étage
8. Permanence : 8/5 de 14h00-16h30, I.E.J.E., B33, 2^{ème} étage

PLAN DU COURS

Les séances du cours suivront le manuel de P. Van Cleynenbreugel, *Droit matériel de l'Union européenne – libertés de circulation et marché intérieur* (Bruxelles, Larcier, 2017).

Infos pratiques

Introduction

Section 1. Droit matériel de l'Union européenne

§1. Droit de l'Union européenne

§2. Règles « comportementales »

§3. Droit matériel

Section 2. Droit du marché intérieur européen

Section 3. Structure proposée

Partie I: Fondements juridiques du marché intérieur européen

Chapitre 1. Le marché intérieur au cœur du projet d'intégration européenne

Section 1. L'établissement d'un marché commun comme objectif politique d'intégration économique européenne

- §1. Plus jamais la guerre : la méthode « Monnet »
- §2. La déclaration du 9 mai 1950 de Robert Schuman
- §3. Après la déclaration « Schuman »

Section 2. Du marché commun au marché intérieur

- §1. Vers un marché commun
- §2. L'avènement du marché intérieur
- §3. Le marché intérieur dans le Traité de Lisbonne

Chapitre 2. Le marché intérieur comme structure juridique d'intégration économique

Section 1. Une structure d'intégration économique sui generis

- §1. Zone de libre-échange
- §2. Union douanière
- §3. Union économique
- §4. Union monétaire
- §5. Un marché intérieur sui generis

Section 2. Deux stratégies juridiques complémentaires

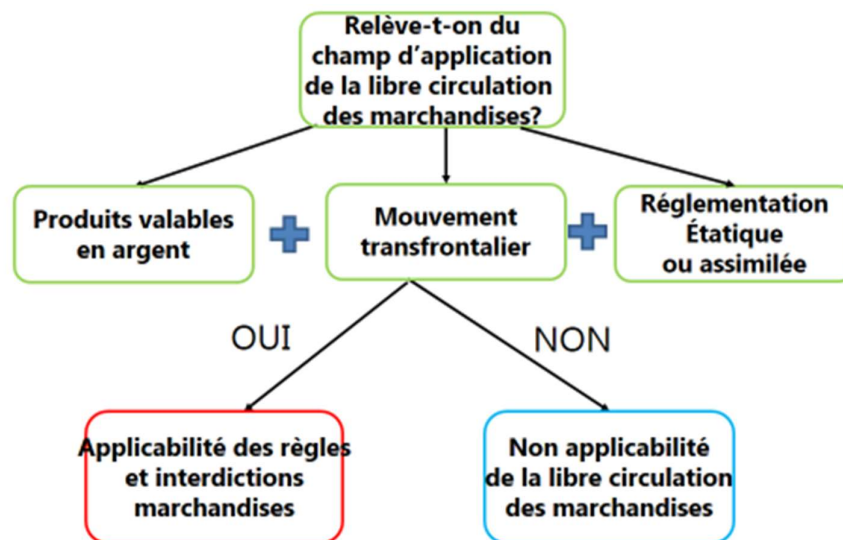
- §1. Interdictions – droit primaire
- §2. Harmonisation – droit dérivé
- §3. Rapports entre interdictions et harmonisation

Partie II: Les libertés de circulation: équilibrer l'accès aux marchés des Etats membres et le pouvoir réglementaire étatique

Chapitre 1. La libre circulation des marchandises

Section 1. Champ d'application de la libre circulation des marchandises

- §1. Champ d'application ratione materiae
- §2. Champ d'application ratione loci
 - A. En libre pratique
 - B. Mouvement interétatique ?
- §3. Les bénéficiaires de la libre circulation des marchandises
 - A. Invocabilité verticale
 - B. Invocabilité horizontale ?
- §4. Schéma de synthèse



Section 2. Abolition des obstacles fiscaux

- §1. Droits de douane
 - A. Interdiction
 - B. Justifications?
 - C. Un tarif extérieur commun
- §2. Taxes/charges d'effet équivalent
 - A. Interdiction absolue
 - B. Exceptions : redevances pour des services rendus par une autorité publique
 - C. Cas limites
 - Absence de production nationale
 - Produits non-stockables
 - Charges parafiscales
- §3. Impositions internes discriminatoires ou protectionnistes

A. Champ d'application : impositions intérieures

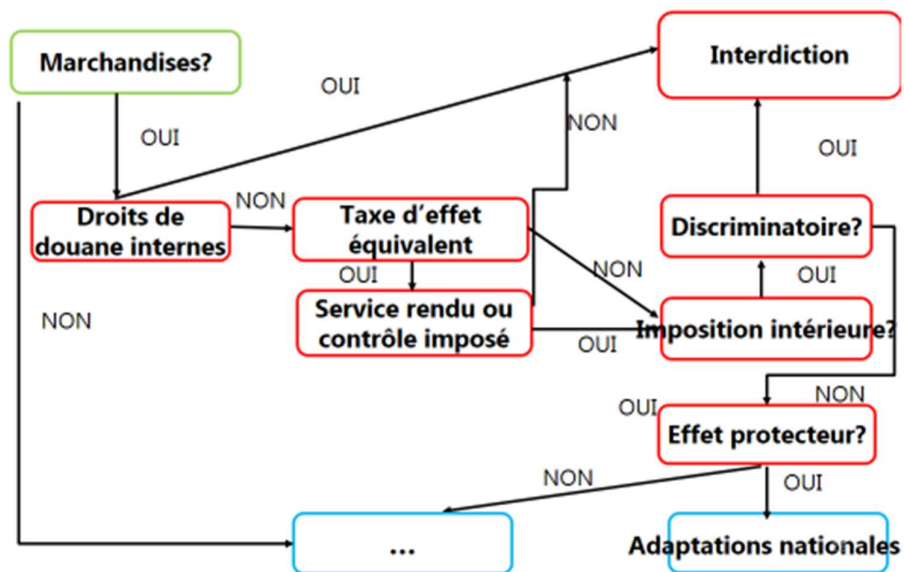
B. Interdiction de discrimination

1. Produits similaires
2. Une taxation supérieure
3. Interdiction

C. Interdiction de protectionnisme

1. Produits comparables
2. Effet protectionniste
3. Diminution de l'écart protectionniste

§4. Schéma de synthèse



Section 3. Abolition des obstacles physiques et techniques

§1. Restrictions quantitatives

§2. Les MEERQ : mesures d'effet équivalant à une restriction quantitative d'importation et d'exportation

A. MEERQ-importations

1. Une définition élargie à la suite des arrêts Dassonville et Cassis de Dijon
2. Les modalités de vente exclues : Keck et Mithouard
3. Au-delà des modalités de vente ?
4. Nouvelle approche d'harmonisation technique

B. MEERQ-exportations

1. Mesures discriminatoires
2. Vers une approche plus extensive : Gysbrechts et New Valmar

§3. Justifications

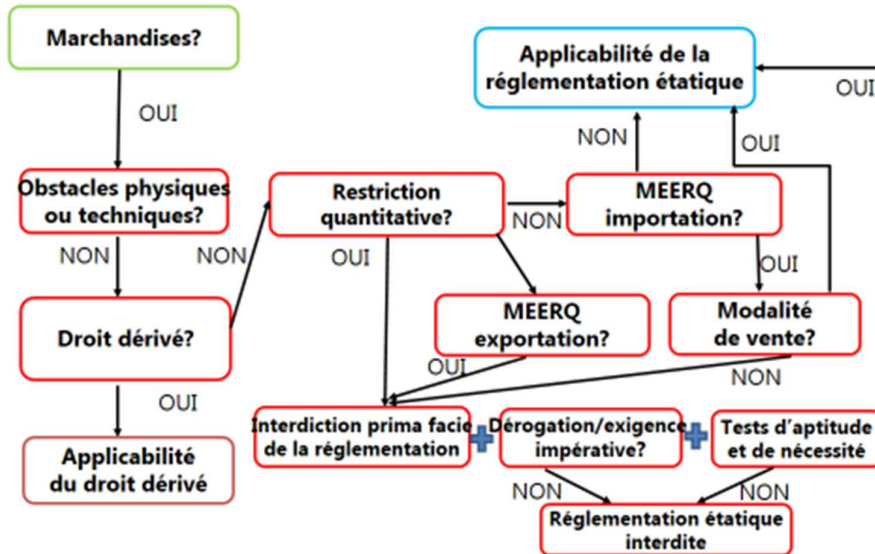
A. Dérogations à l'interdiction

B. Exigences impératives d'intérêt général

C. Tests d'aptitude et de nécessité

1. Aptitude et nécessité dans le contexte de l'article 36 TFUE
2. Aptitude et nécessité dans le contexte des exigences impératives
3. Aptitude et nécessité dans la pratique

§4. Schéma de synthèse



Chapitre 2 La libre circulation des capitaux

Section 1. Champ d'application de la libre circulation des capitaux

§1. Ratione materiae

- A. Paiements
- B. Capitaux

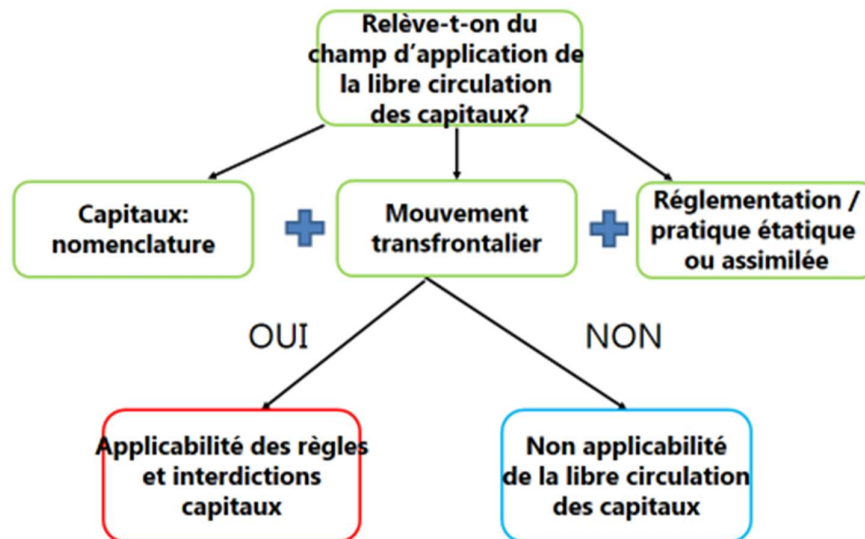
§2. Ratione loci

- A. Mouvement interétatique
- B. Mouvement entre Etat membre et pays tiers

§3. Les bénéficiaires de la libre circulation des capitaux

- A. Invocabilité verticale
- B. Invocabilité horizontale ?

§4. Schéma de synthèse



Section 2 : Interdiction des restrictions

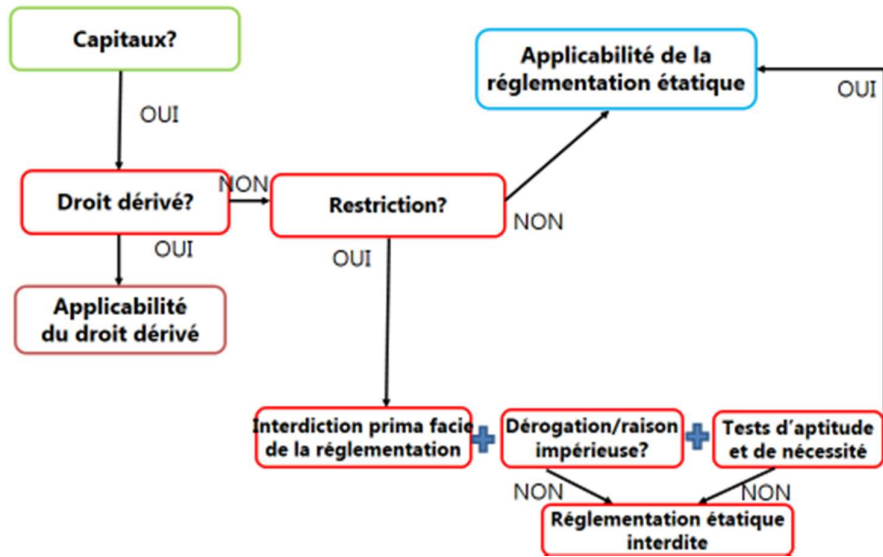
§1 Restrictions interdites

- A. Toute restriction
- B. Modalités de « vente » ?

§2 Justifications

- A. Dérogations
 - 1. Dérogations dans les relations aux pays tiers
 - 2. Dérogations générales à l'interdiction
- B. Raisons impérieuses d'intérêt général
- C. Tests d'aptitude et de nécessité

§3 Schéma de synthèse



Chapitre 3. La libre circulation des personnes : de travailleur à citoyen

Section 1. Travailleurs : champ d'application

§1. Champ d'application ratione personae

- A. Une définition ouverte des travailleurs
 1. Toute prestation fournie
 2. Pendant un certain temps
 3. Sous la direction d'une autre personne
 4. Contre rémunération
- B. Exclusion des emplois dans l'administration publique

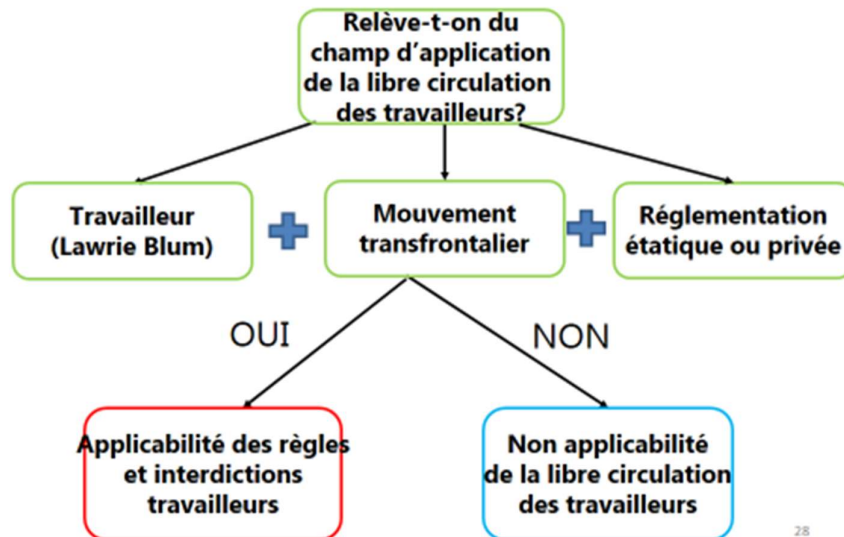
§2. Champ d'application ratione loci

- A. Mouvements transfrontaliers
 1. Mouvement de son Etat de résidence vers un autre Etat
 2. Retour d'un ressortissant dans son Etat membre
- B. Situations purement internes

§3. Les bénéficiaires de la libre circulation des travailleurs

- A. Invocabilité verticale
- B. Invocabilité horizontale
 1. Organismes collectifs
 2. Employeurs privés ?

§4. Schéma de synthèse



28

Section 2. Travailleurs : interdiction de discrimination

§1. « Discriminations » interdites

- A. Interdictions de droit primaire
- B. Des modalités de « travail » ?

- C. Interdictions de droit dérivé
- D. Rapports entre droit primaire et droit dérivé

§2. Justifications

- A. Dérogations à l'interdiction
- B. Raisons impérieuses d'intérêt général
- C. Tests d'aptitude et de nécessité

Section 3. De travailleur à citoyen

§1. La reconnaissance des droits de circulation de futurs et anciens travailleurs

- A. Travailleurs potentiels : chercheurs d'emploi
- B. Travailleurs potentiels : étudiants
- C. Anciens travailleurs
- D. Synthèse

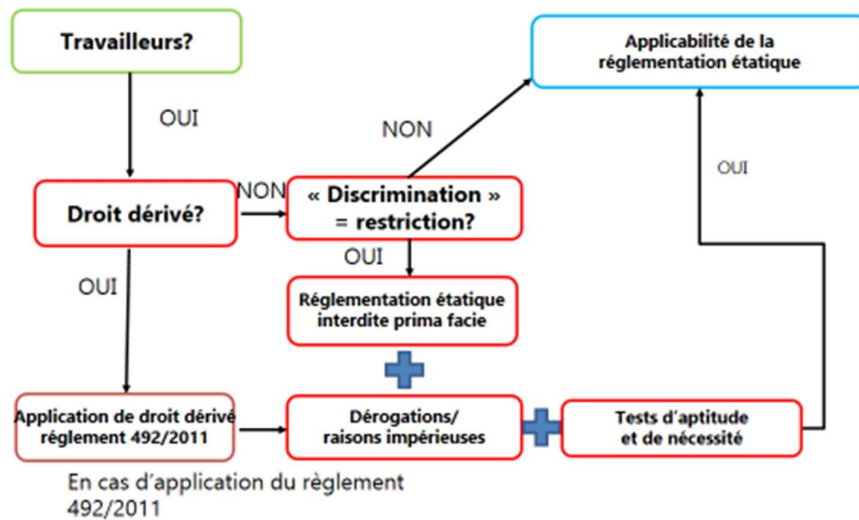
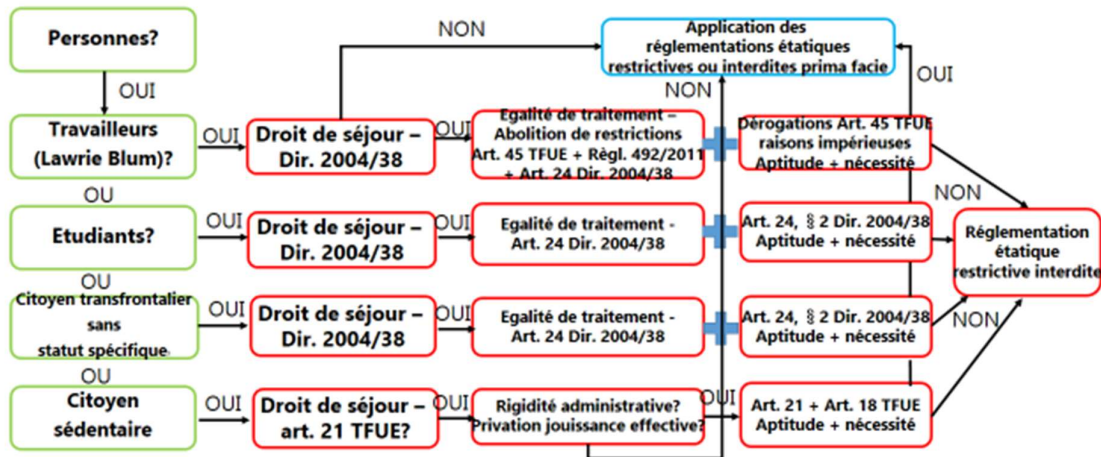
§2. La reconnaissance de protections plus générales : la citoyenneté européenne dans le Traité de Maastricht et des droits autonomes de séjour

- A. Droits autonomes de séjour et de circulation
- B. Droits autonomes supplémentaires ?

§ 3. Le régime juridique en vigueur des droits de séjour des travailleurs et citoyens

- A. Le régime juridique de la directive 2004/38/CE
 1. Séjours jusqu'à trois mois
 2. Séjours de plus de trois mois et moins de cinq ans
 - a. Travailleurs
 - b. Demandeurs d'emploi
 - c. Étudiants
 - d. Citoyens puissants
 - e. Membres de la famille
 3. Séjour de plus de cinq ans
 4. Droits dérivés du droit de séjour temporaire ou permanent
 - a. Protection contre l'éloignement
 - b. Égalité de traitement
- B. Les rapports entre le droit primaire et le droit dérivé dans le contexte de la citoyenneté
 1. Principe : *lex specialis derogat legi generali*
 2. En l'absence de *lex specialis*...
 - a. Rigidités administratives liées à l'Etat civil d'un citoyen
 - b. Privation de la jouissance effective des droits de circulation et de séjour

§4. Schémas de synthèse



Section 4. L'espace Schengen

§1. Un régime juridique complémentaire

- A. L'achèvement graduel d'un régime juridique supranational
- B. Réglementations liées au bon fonctionnement du régime Schengen

§2. Le régime juridique Schengen

- A. Abolition des contrôles physiques
- B. Dérogations au régime juridique de « Schengen »

Chapitre 4. La libre prestation des services et la liberté d'établissement

Section 1. Champ d'application

§1. Prestation de services ou établissement

A. Service comme prestation économique

1. Prestation économique
2. Contre rémunération

B. Etablissement afin d'effectuer des prestations économiques

1. Personnes physiques
2. Personnes morales

C. Différence établissement – prestation de services

1. Caractère permanent ou temporaire de la prestation envisagée
2. Libre prestation de services comme catégorie résiduelle

D. Exercice de l'autorité publique

§2. Prestation ou établissement transfrontalier

A. Prestation transfrontalière

1. Ressortissant d'un Etat membre
2. Etabli dans un Etat membre
3. Prestation de service dans un autre Etat membre que celui du destinataire

B. Etablissement transfrontalier

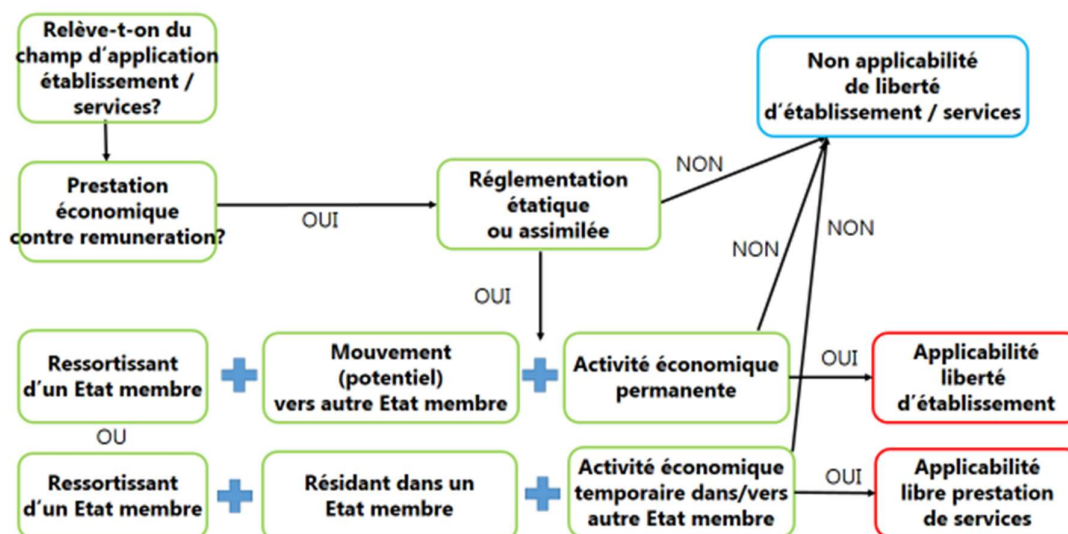
C. Situations purement internes

§3. Les bénéficiaires du libre établissement/libre prestation de services

A. Invocabilité verticale

B. Invocabilité horizontale ?

§4. Schéma de synthèse



Section 2. Interdiction de restrictions

§1. Droit dérivé : la directive services

- A. Services exclus de la directive
 - 1. Des activités ne pas constituant des services
 - 2. De réglementations plus spécifiques
 - 3. Sensibilités morales
- B. Interdictions au libre établissement
 - 1. Autorisations administratives
 - 2. Exigences interdites
 - 3. Exigences à évaluer
- C. Interdictions à la libre prestation de services
 - 1. Principe de libre circulation
 - 2. Restrictions interdites prima facie
 - 3. Droits des destinataires de services

§2. Droit primaire

- A. Interdictions au libre établissement
 - 1. Etablissement des personnes physiques
 - 2. Etablissement des personnes morales
 - a. Etablissement principal
 - b. Etablissement subsidiaire
- B. Interdictions à la libre prestation de services
 - 1. Toute mesure restrictive
 - 2. Modalités de prestation exclues ?

Section 3. Justifications

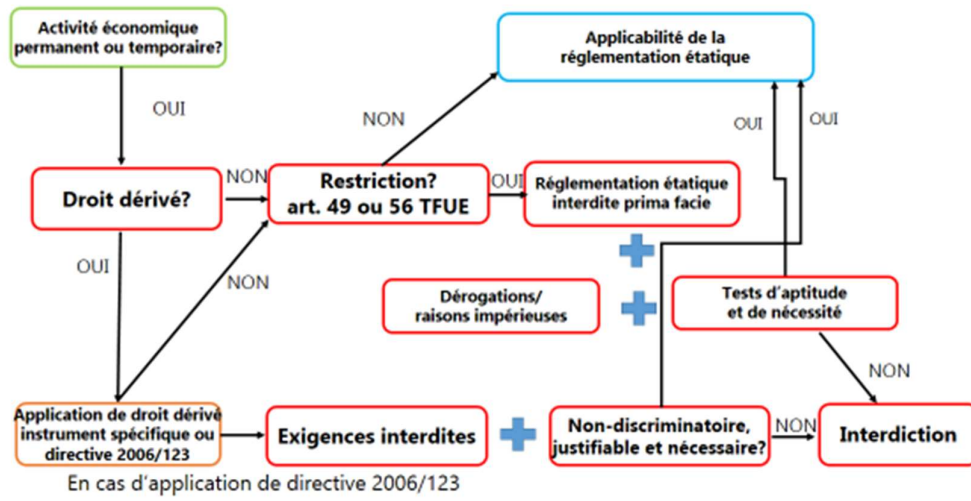
§1. Droit dérivé : la directive services

- A. Justifications des restrictions à l'établissement
 - 1. Régime général de justification
 - 2. Exigences non justifiables
- B. Justifications des restrictions à la prestation de services
 - 1. Régime général de justifications
 - 2. Dérogations au régime général

§2 : Droit primaire

- A. Dérogations
- B. Raisons impérieuses d'intérêt général
- C. Tests d'aptitude et de nécessité

Section 4 : Schéma de synthèse



Chapitre 5. Quatre libertés de circulation : une approche juridique cohérente ?

Section 1. Similitudes et différences entre les différentes libertés de circulation

§1. Un mode de raisonnement similaire

champ d'application + bénéficiaires	restriction	objectifs d'intérêt général justificateurs	tests d'aptitude et de nécessité
--	-------------	---	-------------------------------------

§2. Un mode de raisonnement d'application différenciée

	champ d'application + bénéficiaires	restriction	objectifs justificateurs	tests d'aptitude et de nécessité
marchandises		modalités de vente : catégorie d'exclusion	exigences impératives	
capitaux			raisons impérieuses	
travailleurs	invocabilité horizontale plus étendue ?	discrimination = restriction	raisons impérieuses	
établissement /services			raisons impérieuses ; directive services	

Section 2. Approche pratique : comment choisir la liberté de circulation la plus appropriée

§1. Cumul des libertés

§2. Approche pratique : choisir une liberté à invoquer

Chapitre 6. Aides d'Etat : limitation des interventions publiques dans une économie de marché

Section 1. Un régime juridique spécifique

§1. Raison d'être des réglementations sur les aides d'Etat

- A. Complément du marché intérieur
- B. Contrôle supranational préalable

§2. Un système supranational particulier

- A. Régime d'autorisation
- B. L'importance de la soft law

Section 2. Interdiction des avantages sélectifs

§1. Interdiction

- A. Avantage
- B. Attribuable à une autorité étatique
- C. Sélectivité
- D. Affectation du commerce interétatique

§2. Exceptions à l'interdiction

- A. Exceptions per se
- B. Exemptions par catégorie
- C. Exceptions à évaluer

Section 3. Procédure

§1. Autorisation préalable

- A. Notification de la Commission
- B. Déroulement de la procédure devant la Commission

§2. Contrôle juridictionnel

- A. Recours d'annulation
- B. Le rôle des juridictions des Etats membres

Partie III: Le marché intérieur et son futur dans le contexte de l'intégration économique européenne

Chapitre 1. Marché intérieur et politiques économiques complémentaires

Section 1. Politique de concurrence

- §1. Une politique complémentaire à celle du marché intérieur
- §2. Interdictions d'entente et d'abus
- §3. Justifications – 'more economic approach'

Section 2. Politique industrielle

- §1. Une politique complémentaire à celle du marché intérieur
- §2. Article 173 TFUE
- §3. Article 345 TFUE

Section 3. La protection des consommateurs

- §1. Une politique complémentaire à celle du marché intérieur
- §2. L'importance du droit dérivé

Chapitre 2. Le futur du marché intérieur

Section 1. Du marché intérieur au marché unique

- §1. Revitaliser le projet politique et juridique
- §2. Les Actes pour le marché unique
- §3. Europe 2020

Section 2. Mise-en-œuvre plus efficace

- §1. Coordination administrative accrue : SOLVIT
- §2. Quel futur rôle pour les juridictions nationales et supranationales ?

pieter.vancleynenbreugel@uliege.be